**Province de Québec**
**Ville de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 13 octobre 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

| | |
|---|---|
| Sont présent(e)s : | Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil<br>Madame la conseillère Martine Labelle<br>Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne<br>Madame la conseillère Sylvie Messier<br>Monsieur le conseiller Dany Goyette |
| Est absent : | Monsieur le conseiller Justin Gagné |

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

| | |
|---|---|
| Sont aussi présents : | Monsieur Martin Lelièvre, directeur général<br>Me Manon Thériault, greffière |

---

*Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.*

*À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, et tout récemment par celles de l'arrêté 2020-074, du 2 octobre 2020. Ainsi la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.*

*La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 8 octobre 2020, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.*

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR**
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE**
**du 13 octobre 2020, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

   1.1 Ordre du jour - Approbation

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

   2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

   2.2 Désignation des représentants de la Couronne-Sud pour les postes d'administrateurs au conseil du réseau de transport métropolitain (EXO)

   2.3 Adhésion à l'entente-cadre intervenue entre Énergir s.e.c. et l'Union des municipalités du Québec

   2.4 Octroi de contrat - Réalisation du plan directeur de signalétique municipale - Demande de prix COMM-2020-01

   2.5 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-09 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Chénier, de limiter le stationnement aux détenteurs de cartes d'identification, sur une partie de la rue des Érables et d'autoriser deux passages pour piétons sur la route Édouard-VII

   2.6 Modification de la résolution 16-10-249 - Autorisation de signature – Promesse d'échange des lots 5 955 265 et 5 955 202 projeté du cadastre du Québec

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

   3.1 Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2020 - Ajout d'une nouvelle fonction

   3.2 Embauche d'un chef de division - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

   3.3 Embauche de personnel surnuméraire- Commis de bibliothèque

   3.4 Démission de l'agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information - Julie St-Onge

   3.5 Embauche d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information

   3.6 Embauche d'un directeur des Travaux publics

3.7 Mesures disciplinaires - employé numéro 57

4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Emprunt temporaire - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

4.4 Emprunt temporaire - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $

4.5 Retrait d'une représentante de la Ville auprès des Caisses Desjardins

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Habitations La Gaillarde

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation du talus face au 175, rang Saint-André à Saint-Philippe - Appel d'offres GEN-2020-16

6.2 Octroi de contrat - Travaux de déneigement des patinoires, stationnements, allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-19

6.3 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'une remorque d'asphalte à benne chauffante basculante - Appel d'offres sur invitation TP-2020-01

6.4 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un rouleau compacteur à asphalte tandem - Appel d'offres sur invitation TP-2020-02

6.5 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un chargeur frontal - Appel d'offres TP-2020-03

6.6 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'une camionnette avec benne basculante - Appel d'offres TP-2020-04

6.7 Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un broyeur à glace - Demande de prix TP-2020-05

6.8 Programme d'aide à la voirie locale - Reconstruction de ponceaux et scellement de fissures sur la route Édouard-VII et le chemin Sanguinet - RIRL-2017-713 - échéancier des travaux

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Autorisation de signature - Entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur le lot 2 713 210 du cadastre du Québec - 22, rang Saint-Joseph Nord

8.3 Autorisation de signature - Entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur le lot 6 202 413 du cadastre du Québec - Intersection de la montée Saint-Claude et du rang Saint-Claude

8.4 Demande de dérogation auprès de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Parc linéaire Édouard-VII

8.5 Avis de motion - Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile » ; 2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages ; dans la zone H-26

8.6 Adoption - 1er projet du Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile » ; 2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages ; dans la zone H-26

8.7 Avis de motion - Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ; 2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204 ; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204.

8.8 Adoption - 1er projet du Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ; 2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et

extractive » dans la zone A-204 ; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Période de questions

9.4.LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1Levée de la séance

***ORDRE DU JOUR***

**20-10-248** **<u>Ordre du jour - Approbation</u>**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES***

**20-10-249** **<u>Approbation du procès-verbal de la dernière séance</u>**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

**20-10-250** **<u>Désignation des représentants de la Couronne-Sud pour les postes d'administrateurs au conseil du réseau de transport métropolitain (EXO)</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo);

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le conseil d'exo, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les quarante (40) municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud le 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de désigner les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie.

De transmettre une copie de la présente résolution au secrétariat d'exo, à l'adresse secretariatgeneral@exo.quebec, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, à l'adresse info@couronnesud.ca.

**20-10-251** **Adhésion à l'entente-cadre intervenue entre Énergir s.e.c. et l'Union des municipalités du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir s.e.c. (Énergir) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation annuelle pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'entente-cadre intervenue entre Énergir s.e.c. et l'Union des municipalités du Québec dont les conditions y étant prévues sont adoptées telles que soumises.

Cette entente est applicable à l'égard de la Ville de Saint-Philippe à compter de la date à laquelle la présente résolution est adoptée.

L'entente se termine le 30 septembre 2027 et se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'UMQ ou Énergir avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moins six (6) mois avant son renouvellement.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à l'UMQ et à Énergir.

**20-10-252** **Octroi de contrat - Réalisation du plan directeur de signalétique municipale - Demande de prix COMM-2020-01**

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de redynamisation, la Ville de Saint-Philippe souhaite déployer sa marque et affirmer sa personnalité par l'implantation d'entrées de ville, d'affichages et de signalisations extérieures nécessaires à la reconnaissance des lieux, des services et des renseignements utiles pour les citoyens et les visiteurs;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Bélanger Branding et Design Ltée au prix de 24 328,71 $, incluant les taxes, pour la réalisation d'un plan directeur de signalétique et la création des plans et devis pour fins de soumissions;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de service dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Bélanger Branding et Design Ltée, pour la réalisation d'un plan directeur de signalétique et la création des plans et devis pour fins de soumissions, au prix de 24 328,71 $, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées à l'offre reçue le 29 septembre 2020.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire 02-131-00-640.

**AM-2020-18** **Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-09 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire le stationnement sur une partie**

**de la rue Chénier, de limiter le stationnement aux détenteurs de cartes d'identification, sur une partie de la rue des Érables et d'autoriser deux passages pour piétons sur la route Édouard-VII**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le règlement numéro 1008-09 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Chénier, de limiter le stationnement aux détenteurs de cartes d'identification, sur une partie de la rue des Érables et d'autoriser deux passages piétons sur la route Édouard-VII.

b) DÉPÔT DU PROJET

Le projet de règlement numéro 1008-09 RIP est déposé.

Le projet de règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Chénier, de limiter le stationnement aux détenteurs de cartes d'identification sur une partie de la rue des Érables et d'autoriser deux passages pour piétons sur la route Édouard-VII.

**20-10-253** **Modification de la résolution 16-10-249 - Autorisation de signature – Promesse d'échange des lots 5 955 265 et 5 955 202 projetés du cadastre du Québec**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 16-10-249 - Autorisation de signature – Promesse d'échange des lots 5 955 265 et 5 955 202 projetés du cadastre du Québec par le remplacement de l'expression "*directrice générale adjointe*" par "*greffière ou l'assistante-greffière.*"

***RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL***

**20-10-254** **Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2020 - Ajout d'une nouvelle fonction**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de modifier l'échelle salariale du personnel-cadre pour l'année 2020 par l'introduction de la fonction suivante :

* Chef de division - Loisirs (classe 3);

La nouvelle échelle salariale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle échelle fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

**20-10-255** **Embauche d'un chef de division - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Frédérik Pépin au poste de Chef de division - Loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 26 octobre 2020, le tout aux conditions de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la Ville, de même qu'à celles stipulées au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de Monsieur Pépin.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Monsieur Pépin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-111.

**20-10-256** **Embauche de personnel surnuméraire- Commis de bibliothèque**

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel surnuméraire pour effectuer notamment du remplacement lors de vacances ou de maladies du personnel permanent, ainsi que pour respecter les consignes sanitaires mises en place dans la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Françoise Bonenfant au poste de commis surnuméraire, et ce, à compter du 14 octobre 2020.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Bonenfant à l'embauche est celle de l'échelon 1 de la classe 2.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-770-00-111 et 02-770-00-250.

**20-10-257** **Démission de l'agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information - Julie St-Onge**

CONSIDÉRANT la démission de madame Julie St-Onge en date du 20 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Julie St-Onge, au poste d'agente

comptable - comptes à payer et paie au Service des finances et des technologies de l'information, en date du 20 septembre 2020.

DE REMERCIER cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

**20-10-258** **Embauche d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de combler le poste d'agent comptable - comptes à payer et paie;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Nathalie Labrecque au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie, et ce, à compter du 19 octobre 2020.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

La rémunération de Madame Labrecque à l'embauche est celle de l'échelon 10 de la classe 9.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

**20-10-259** **Embauche d'un directeur des Travaux publics**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Benoît Dumont au poste de directeur des Travaux publics, à compter du 9 novembre 2020, le tout aux conditions de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres de la Ville, de même qu'à celles stipulées au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de Monsieur Dumont.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Monsieur Dumont soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-111.

**20-10-260** **Mesures disciplinaires - employé numéro 57**

CONSIDÉRANT qu'entre le 23 avril 2020 et le 11 septembre 2020, l'employé numéro 57 a eu trois (3) manquements d'absentéisme ayant, de ce fait, un impact sur la qualité du service offert aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ces manquements ne sont pas tolérés et qu'il y a lieu de prendre une mesure visant à éviter qu'un tel comportement se reproduise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de suspendre sans solde l'employé numéro 57 pour une durée d'une journée.

Cette suspension doit être appliquée conformément aux termes de la convention collective en vigueur, à une date déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie.

***FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION***

**20-10-261** **Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 3 au 24 septembre 2020, tel que décrit ci-après :

| DATE | NOS CHÈQUES | MONTANTS |
|---|---|---|
| 2020-09-03 | S10222, M626 à M628, 42610 à 42633 | 121 239,52 $ |
| 2020-09-10 | S10254 à S10257, M629 à M631, 42667 à 42697 | 173 773,51 $ |
| 2020-09-24 | S10258-S10259, M632 à M 635, 42698 à 42714 | 414 371,19 $ |
| **TOTAL** | | **709 384,22 $** |

**20-10-262** **Approbation des comptes à payer du mois**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

| LISTE # | MOIS | MONTANT | COMPTE | NUMÉROS DE CHÈQUES |
|---|---|---|---|---|
| **1** | 2020-09 | 220 366,67$ | FAG | S10264 à S10305 et 42754 à 42806 |

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

**20-10-263** **Emprunt temporaire - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des finances et des technologies de l'information à contracter, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 2 535 000 $ à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon, de même qu'à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**20-10-264** **Emprunt temporaire - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des finances et des technologies de l'information à contracter, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 514 900 $ à la Caisse Desjardins des Berges de Roussillon, de même qu'à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**20-10-265** **<u>Retrait d'une représentante de la Ville auprès des Caisses Desjardins</u>**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que le nom de madame Nicole Thibodeau soit retiré en tant que signataire de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins.

***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

**20-10-266** **<u>Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Les Habitations La Gaillarde</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière des Habitations La Gaillarde;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance comme organisme «Associé»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 500 $ aux Habitations La Gaillarde pour l'organisation de ses activités annuelles.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-991.

***SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)***

**20-10-267** **<u>Octroi de contrat - Travaux de stabilisation du talus face au 175, rang Saint-André à Saint-Philippe - Appel d'offres GEN-2020-16</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation de travaux de stabilisation du talus face au 175, rang Saint-André à Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant ($) taxes incluses | Conformité |
|---|---|---|
| 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges et Fils) | 280 526,07 $ | Conforme |
| L.A. Hébert Ltée | 320 240,63 $ | Conforme |
| Excavation Civilpro inc. | 320 359,52 $ | Conforme |
| Senterre Entrepreneur général inc. | 344 422,56 $ | Conforme |

| | | |
|---|---|---|
| 9329-0146 Québec inc. (M. Potvin Excavation) | 371 908,16 $ | Non conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de stabilisation du talus face au 175, rang Saint-André à Saint-Philippe, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9153-5955 Québec inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-16 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 280 526,07 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-322-00-711.

**20-10-268** **Octroi de contrat - Travaux de déneigement des patinoires, stationnements, allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-19**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la réalisation de travaux de déneigement des patinoires, stationnements, allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul à Saint-Philippe pour une durée d'année avec une année optionnelle;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Saison hivernale 2020-2021 (montant ($) taxes incluses) | Saison hivernale 2021-2022 (montant ($) taxes incluses) | Conformité |
|---|---|---|---|
| Entretien Beau Terrain inc. | 33 331,26 $ | 33 331,26 $ | Non conforme |
| Bleau Exacavation inc. | 44 069,91 $ | 44 069,91 $ | Conforme |
| AMS Déneigement inc. | 32 973,48 $ | 32 973,48 $ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est recommandé d'octroyer le contrat, pour la saison hivernale 2020-2021, pour les travaux de déneigement des patinoires, stationnements, allées de circulation et du cul-de-sac de la rue Paul à Saint-Philippe, à l'exception du stationnement et des voies d'accès de l'église sise au 2750, route Édouard-VII, au plus bas soumissionnaire conforme, soit AMS Déneigement inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-19 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 27 973,48 $, taxes incluses, pour la première année.

La Ville confirmera à l'adjudicataire son intention de poursuivre le contrat pour la saison hivernale 2021-2022 au plus tard le 1er mai 2021. À défaut, le contrat prendra fin le 31 mai 2021.

La valeur du contrat pour l'année d'option est également de 27 973,48 $ taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-291-00-418, 02-320-00-418, 02-720-11-418 et 02-730-00-418.

**20-10-269** **Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'une remorque d'asphalte à benne chauffante basculante - Appel d'offres sur invitation TP-2020-01**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture et livraison d'une remorque d'asphalte à benne chauffante basculante;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

| SOUMISSIONNAIRES | MONTANT ($) (taxes incluses) | CONFORMITÉ |
|---|---|---|
| Cubex Ltée | 97 705,76 $ | conforme |
| Équipements Stinson Québec inc. | 125 750,46 $ | conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture et livraison d'une remorque d'asphalte à benne chauffante basculante, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cubex Ltée, aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro TP-2020-01 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 97 705,76 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

**20-10-270** **<u>Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un rouleau compacteur à asphalte tandem - Appel d'offres sur invitation TP-2020-02</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumission pour la fourniture et livraison d'un rouleau compacteur à asphalte tandem;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

| Soumissionnaires | Montant ($) taxes incluses | Conformité |
|---|---|---|
| Toromont Cat Québec | 94 318,59 $ | Conforme |
| Brandt Tractor Ltd | 85 149,33 $ | Non conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture et livraison d'un rouleau compacteur à asphalte tandem, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toromont Cat Québec, aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro TP-2020-02 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 94 318,59 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

**20-10-271** **<u>Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un chargeur frontal - Appel d'offres TP-2020-03</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison d'un chargeur frontal avec ajout d'un épandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire est le suivant :

| Soumissionnaire | Montant $ (taxes incluses) | Conformité |
|---|---|---|
| Équipements Robert | 140 032,80 $ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'un chargeur frontal avec ajout d'un épandeur au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Robert, aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro TP-2020-

03, à la soumission retenue et au prix offert pour l'option de l'épandeur transmis par courriel le 1er septembre 2020.

La valeur de ce contrat est de 140 032,80 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

**20-10-272** **Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'une camionnette avec benne basculante - Appel d'offres TP-2020-04**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture et la livraison d'une camionnette avec benne basculante;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire est le suivant:

| SOUMISSIONNAIRE | MONTANT $ (taxes incluses) | CONFORMITÉ |
|---|---|---|
| Jacques Olivier Ford inc. | 94 965,90 $ | Conforme |

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette avec benne basculante, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jacques Olivier Ford inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro TP-2020-04 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 94 965,90 $, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

**20-10-273** **Octroi de contrat - Fourniture et livraison d'un broyeur à glace - Demande de prix TP-2020-05**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Philippe d'acquérir un broyeur à glace en vue de faciliter et d'améliorer le déneigement et le déglaçage de la chaussée, des trottoirs et des pistes multifonctionnelles;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par 9105-3561 Québec inc. au prix de 40 126,28 $, incluant les taxes, pour un broyeur à glace de marque et modèle Ice Eater 64 pouces, année 2020;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 105 700 $ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder, conditionnellement à la remise d'une garantie de soumission d'un montant de 2 006,31 $ au plus tard le 16 octobre 2020, le contrat pour la fourniture et livraison d'un broyeur à glace de marque et modèle Ice Eater 64 pouces, année 2020, à 9105-3561 Québec inc., au prix de 40 126,28 $, taxes incluses, le tout aux conditions stipulées aux documents de demande de prix TP-2020-05 et à l'offre reçue le 29 septembre 2020.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 $.

**20-10-274** **Programme d'aide à la voirie locale - Reconstruction de ponceaux et scellement de fissures sur la route Édouard-VII et le chemin Sanguinet - RIRL-2017-713 - échéancier des travaux**

CONSIDÉRANT l'aide financière annoncée le 15 octobre 2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour le projet de reconstruction de ponceaux et scellement de fissures sur la route Édouard-VII et le chemin Sanguinet (dossier nº RIRL-2017-713);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des modalités d'application du Programme, les travaux devaient être réalisés à l'intérieur d'une période de 12 mois de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de ponceaux sur la route Édouard-VII (appel d'offres GEN-2020-05) ne pourront être achevés d'ici le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer, par résolution au ministre, l'intention de la Ville de terminer ces travaux ainsi que l'échéancier de réalisation de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de confirmer que les travaux de remplacement de ponceaux sur la route Édouard-VII (appel d'offres GEN-2020-05) faisant l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (dossier nº RIRL-2017-713) se réaliseront entre le 15 octobre et le 31 décembre 2020.

D'adresser un exemplaire de la présente au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel.

***SÉCURITÉ INCENDIE***

Aucun point à l'ordre du jour.

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE***

**20-10-275** **<u>Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)</u>**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 septembre 2020 selon ce qui suit:

| **PERMIS DE CONSTRUCTION** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **No recommandation** | **Type de construction** | **Adresses et lots projetés** | **Zone concernée** | **Recommandation** |
| 20-09-23-05 | Unifamiliale isolée | 156, rue Deneault Lot projeté 6 338 371 | H-06 | Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-076. |
| 20-09-23-06 | Unifamiliale isolée | 360, rue De Gaulle Sud Lot 2 714 647 | H-18 | Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-066. |
| 20-09-23-07 | Unifamiliale isolée | 395, rue De Gaulle Sud Lot 2 714 678 | H-18 | Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-077, et ce, conditionnellement à ce que l'aire de stationnement soit limitée à cinq (5) mètres de largeur et implantée à un (1) mètre de la limite latérale gauche. |
| 20-09-23-08 | Unifamiliale isolée | 400, rue De | H-18 | Approuver la demande de permis de |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Gaulle Sud Lot 2 714 643 | | construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-078. |
| 20-09-23-10 | Unifamiliale jumelée | 440 et 444, rue Marthe Lots projetés 6 389 033 et 6 389 032 | H-19 | Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-080. |
| 20-09-23-11 | Unifamiliale isolée | 520, rue Rémillard Lot 3 346 814 | H-18 | Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-081. |
| **CERTIFICAT D'AUTORISATION - AIRE DE STATIONNEMENT** | | | | |
| **No recommandation** | **Type de construction** | **Adresses et lots projetés** | **Zone concernée** | **Recommandation** |
| 20-09-23-12 | Unifamiliale isolée | 170, rang Saint-André Lot 2 714 167 | A-208 | Approuver la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-083. |

**20-10-276** **<u>Autorisation de signature - Entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur le lot 2 713 210 du cadastre du Québec - 22, rang Saint-Joseph Nord</u>**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur une partie du lot 2 713 210 du cadastre du Québec entre la Ville, messieurs Alain Lemieux, Marc-André Lemieux, Ferme Grains d'Or inc. et 9208-3534 Québec inc.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**20-10-277** **<u>Autorisation de signature - Entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur le lot</u>**

**6 202 413 du cadastre du Québec – Intersection de la montée Saint-Claude et du rang Saint-Claude**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente concernant le remblayage et l'enlèvement du sol arable sur une partie du lot 6 202 413 du cadastre du Québec entre la Ville, Ferme Grains d'Or inc. et 9208-3534 Québec inc.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**20-10-278** **Demande de dérogation auprès de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Jacques - Parc linéaire Édouard-VII**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire prolonger la piste multifonctionnelle, du côté ouest de la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, dont une partie sera constituée d'une passerelle sur pieux érigée au-dessus de la rivière Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la mise en oeuvre du projet du parc linéaire Édouard-VII est le résultat de demandes répétées des citoyens de la Ville Saint-Philippe qui souhaitent que la Ville crée un parc linéaire convivial et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes en reliant la piste cyclable existante sur la route Édouard-VII à celle existante sur le chemin Sanguinet;

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante des dernières années qui nécessite que la Ville de Saint-Philippe améliore et adapte ses infrastructures pour répondre aux besoins de ses citoyens et permette un accès reliant à la fois les différents quartiers résidentiels et l'artère commerciale de la Ville;

CONSIDÉRANT la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et la nécessité pour la Ville de Saint-Philippe, afin de mener à bien son projet, de présenter à la Municipalité régionale de comté de Roussillon une demande de dérogation aux dispositions applicables aux zones inondables de grand courant (0-20 ans);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pour objectif de minimiser les impacts au niveau environnemental et que le projet n'apporte aucun remblai en zone inondable;

EN CONSÉQUENCE:

QUE la Ville de Saint-Philippe adresse à la Municipalité régionale de comté de Roussillon une demande de dérogation aux dispositions applicables aux zones inondables de grand courant (0-20 ans) pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la route Édouard-VII et du chemin Sanguinet.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

D'AUTORISER l'émission d'un chèque au montant de mille cinq cents dollars (1 500 $), taxes incluses, au nom de la Municipalité régionale de comté de Roussillon pour l'analyse de la demande de dérogation;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 $ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaire ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

**AM-2020-19** **Avis de motion - Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile » ; 2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages ; dans la zone H-26**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin:

1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile »;

2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11: commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages;

dans la zone H-26.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

**20-10-279** **Adoption - 1er projet du Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile »; 2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages ; dans la zone H-26**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 401-44 intitulé :

Règlement numéro 401-44 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin:

1) de ne plus autoriser la classe d'usage « C-8 : service relié à l'automobile »;

2) d'autoriser spécifiquement certains usages de la classe « C-11 : commerce lourd et activité para-industrielle » et de prévoir une disposition limitant l'entreposage extérieur pour ces usages;

dans la zone H-26.

Que le présent projet de règlement fasse l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à compter du 19 octobre 2020, conformément aux directives de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

**AM-2020-20** **Avis de motion - Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin: 1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ; 2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204 ; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Labelle qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin:

1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ;

2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204 ;

3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

**20-10-280** **Adoption - 1er projet du Règlement numéro 401-45 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ; 2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204 ; 3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 401-45 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

1) de modifier la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » afin d'y ajouter l'usage « 4222 – Garage municipal » ;

2) d'autoriser spécifiquement l'usage « 4222 – Garage municipal » de la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » ainsi que l'usage « 9813 Éco-centre » de la classe d'usage « I-4 industrie lourde et extractive » dans la zone A-204 ;

3) de prévoir des normes spécifiques pour la classe d'usage « P-3 : infrastructure et équipement » dans la zone A-204.

QUE le présent projet de règlement fasse l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à compter du 19 octobre 2020, conformément aux directives de l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

***VARIA***

Aucun point à l'ordre du jour.

***INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE***

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 8 octobre 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

***LEVÉE DE LA SÉANCE***

**20-10-281** **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 58.

| | |
|---|---|
| (S) Johanne Beaulac | (S) Manon Thériault |
| Mme Johanne Beaulac, mairesse | Me Manon Thériault, greffière |

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - Année 2020 (2019 + 2,1%)

| Échelons | Adjoint(e) administratif(ve) / Adjoint(e) de direction<br>classe 1 | Conseiller(ère) en communication<br>classe 2 | Contremaître / Conseiller(ère) ressources humaines / Chef de division - bibliothèque / Chef de division - Loisirs / Assistant-greffier / Coordonnatrice administrative à la direction générale<br>classe 3 | Coordonnateur / Chef aux opérations (incendie)<br>classe 4 | Conseillère à la direction generale et responsable des communications / Chef de division - Génie / Chef de division - Travaux publics / Chef de division - Incendie / Chef de division - Usine de traitement des eaux<br>classe 5 | Direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire / Direction des communications / Direction adjointe finances<br>classe 6 | Direction du service sécurité incendie<br>classe 7 | Direction Urbanisme et développement durable / Direction du service du greffe / Direction des Travaux publics<br>classe 8 | Direction associée / Direction des Services techniques / Direction des finances et des technologies de l'information<br>classe 9 | Directeur général<br>classe 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 12 | 77 308 $ | 81 560 $ | 86 046 $ | 90 778 $ | 95 771 $ | 102 475 $ | 109 648 $ | 117 324 $ | 125 536 $ | 156 921 $ |
| 11 | 75 056 $ | 79 184 $ | 83 540 $ | 88 134 $ | 92 982 $ | 99 490 $ | 106 455 $ | 113 907 $ | 121 880 $ | 152 350 $ |
| 10 | 72 870 $ | 76 878 $ | 81 106 $ | 85 567 $ | 90 273 $ | 96 593 $ | 103 354 $ | 110 589 $ | 118 330 $ | 147 913 $ |
| 9 | 70 748 $ | 74 639 $ | 78 744 $ | 83 075 $ | 87 644 $ | 93 779 $ | 100 344 $ | 107 368 $ | 114 884 $ | 143 605 $ |
| 8 | 68 687 $ | 72 465 $ | 76 451 $ | 80 655 $ | 85 091 $ | 91 048 $ | 97 421 $ | 104 241 $ | 111 538 $ | 139 422 $ |
| 7 | 66 687 $ | 70 354 $ | 74 224 $ | 78 306 $ | 82 613 $ | 88 396 $ | 94 584 $ | 101 205 $ | 108 289 $ | 135 361 $ |
| 6 | 64 744 $ | 68 305 $ | 72 062 $ | 76 025 $ | 80 207 $ | 85 821 $ | 91 829 $ | 98 257 $ | 105 135 $ | 131 418 $ |
| 5 | 62 859 $ | 66 316 $ | 69 963 $ | 73 811 $ | 77 871 $ | 83 322 $ | 89 154 $ | 95 395 $ | 102 073 $ | 127 591 $ |
| 4 | 61 028 $ | 64 384 $ | 67 925 $ | 71 661 $ | 75 603 $ | 80 895 $ | 86 557 $ | 92 616 $ | 99 100 $ | 123 875 $ |
| 3 | 59 250 $ | 62 509 $ | 65 947 $ | 69 574 $ | 73 401 $ | 78 539 $ | 84 036 $ | 89 919 $ | 96 213 $ | 120 267 $ |
| 2 | 57 524 $ | 60 688 $ | 64 026 $ | 67 548 $ | 71 263 $ | 76 251 $ | 81 589 $ | 87 300 $ | 93 411 $ | 116 764 $ |
| 1 | 55 849 $ | 58 921 $ | 62 161 $ | 65 580 $ | 69 187 $ | 74 030 $ | 79 212 $ | 84 757 $ | 90 690 $ | 113 363 $ |

Légende:

3,0% intervalle pour les échelons
5,5% intervalle pour les classes 1 à 5
7% intervalle pour les classes 6 à 9
25% intervalle pour la classe 10

Ville de Saint-Philippe

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 20-10-254

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 20-10-254

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - LÉGENDE DES CLASSES

| CLASSES | TITRES DES POSTES |
|---|---|
| Classe 1 | Adjoint(e) de direction / adjointe(e) administratif(ve) |
| Classe 2 | Conseiller / conseillère en communication |
| Classe 3 | Contremaître |
| | Conseiller / conseillère en ressources humaines |
| | Chef de division - bibliothèque |
| | **Chef de division - Loisirs** |
| | Assistant-greffier / Assistante-greffière |
| | Coordonnatrice administrative à la direction générale |
| Classe 4 | Coordonnateur |
| | Chef aux opérations (incendie) |
| Classe 5 | Conseillère à la direction générale et responsable des communications |
| | Chef de division - Génie |
| | Chef de division - Travaux publics |
| | Chef de division - Incendie |
| | Chef de division - Usine de traitement des eaux |
| Classe 6 | Direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire |
| | Direction adjointe finances |
| | Direction des communications |
| Classe 7 | Direction du service sécurité incendie |
| Classe 8 | Direction Urbanisme et développement durable |
| | Direction du Service du greffe et des affaires juridiques |
| | Direction des Travaux publics |
| Classe 9 | Direction associée |
| | Direction des Services techniques |
| | Direction des finances et des technologies de l'information |
| Classe 10 | Directeur général / Directrice générale |

P:\Greffe\100 - ADMINISTRATION\103-121_POLITIQUES\103-121_20_Politique_conditions_travail_CADRES\Echelles_Salariales\echelle_salariale_cadres_2020_maj_11-08-2020.xlsx